



Gerance libre d un cercle par une association

Par **sandrine**, le **01/07/2010 à 10:25**

Bonjour,
une association de village m a proposée une gérance libre d un cercle les murs appartiennent a la mairie et cette derniere a laissée le local a disposition de l association,le bar est fermé depuis 2ans et demi et ma question est est ce que l association a le droit de me faire un contrat de location gérance étant donné qu elle n est pas commercante?
merci

Par **fabienne034**, le **01/07/2010 à 10:56**

bonjour,
non et ce n'est pas intéressant pour vous
pour tout savoir sur la location gérance:
<http://www.fbls.net/locationgeranceinfo.htm>
il vaut mieux signer un bail commercial avec la mairie
pour tout savoir sur le bail commercial
<http://www.fbls.net/ARRETCOMMERCIAL.htm>